

Comme l'a fait observer l'honorable sénateur de Kootenay-Est, le gouvernement de la Colombie-Anglaise a prêté de l'argent à ses gens et il s'oppose à ce que ces prêts soient traités de la même manière que les prêts consentis par les compagnies et les individus. C'est son droit. Dans l'Alberta, province voisine, nous avons eu le système de prêts par les sociétés de prêts, mais cette province n'a pas jugé à propos d'adopter l'attitude de la Colombie-Anglaise. Le gouvernement de l'Alberta a consenti à ce qu'on le traite comme les autres prêteurs et à subir les déductions approuvées. Nous aurions pu invoquer l'intérêt général de notre population, pour nous y opposer, mais nous ne l'avons pas fait. Le gouvernement de la Colombie-Anglaise a parfaitement le droit de soutenir que ce Parlement n'a pas juridiction pour intervenir dans les créances dues à la Couronne au nom de la province. Le gouvernement de la Colombie-Anglaise a intenté des procédures en vue de faire déclarer la loi inconstitutionnelle. S'il y a possibilité de faire abandonner ces procédures au moyen d'une loi de ce Parlement soustrayant cette province à l'application de cette loi, à titre de représentant d'une autre province, j'en suis, afin de conserver aux autres provinces les avantages de cette loi. Je ne crois pas que la loi subsiste indéfiniment, mais j'espère qu'elle durera assez pour atteindre son objet dans ma province. La Colombie-Anglaise voudrait en bénéficier de même. Le gouvernement provincial refuse de consentir à ce que ces prêts soient traités comme les prêts ordinaires et il s'est adressé aux tribunaux. Soit. Le gouvernement fédéral soustrait cette province à l'application de la loi; c'est la seule chose qu'il pouvait faire. J'appuierai donc le bill. Je serai parfaitement satisfait si je réussis ainsi à assurer l'existence de la loi pour une autre année.

L'honorable M. HUGHES: Je désire poser une question à l'honorable sénateur, ou au très honorable leader de la Chambre. Ce bill a-t-il pour objet d'éviter de retarder ou de mettre en danger ou de nuire au fonctionnement de la loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers dans les autres provinces?

L'honorable M. GRIESBACH: Oui, la loi est attaquée d'une façon générale. Si le Conseil privé décide qu'elle est *ultra vires*, elle cessera d'opérer dans toutes les provinces. Nous désirons vivement qu'elle reste en vigueur et que le Gouvernement prenne toutes les mesures nécessaires pour en assurer le fonctionnement dans les autres provinces.

L'honorable M. DANDURAND: Qu'arriverait-il si les tribunaux de la Colombie-Anglaise déclaraient que la loi est inconstitutionnelle?

Le très honorable M. MEIGHEN: Cette décision ne s'appliquerait qu'à la Colombie-Anglaise.

L'honorable M. DANDURAND: Oui, mais qu'elle serait la répercussion dans les autres provinces?

Le très honorable M. MEIGHEN: Quelle répercussion?

L'honorable M. DANDURAND: Supposons que le gouvernement d'une autre province suive l'exemple du gouvernement de la Colombie-Anglaise, soustrairait-on celle-là aussi à l'application de la loi?

Le très honorable M. MEIGHEN: Je ne crois pas que les autres provinces imitent un mauvais exemple. Je crois plutôt que celle qui s'y est opposée serait bien aise de se désister.

L'honorable M. DANDURAND: Je fais remarquer que le bill projeté deviendrait loi le jour de sa sanction; mon très honorable ami croyait qu'il n'entrerait en vigueur qu'ultérieurement.

Le très honorable M. MEIGHEN: Oui.

L'honorable M. SINCLAIR: Puis-je demander à mon très honorable ami d'éclaircir ce point. La lecture de la discussion occasionnée par ce bill dans un autre endroit, et la discussion qui s'est faite ici, me donnent à croire que le gouvernement de la Colombie-Anglaise s'oppose à ce que l'on intervienne dans les créances de taxes et d'avances d'argent destinées au drainage et autres améliorations agricoles. Le gouvernement fédéral ne croit-il pas que la loi pourrait s'appliquer quand même aux arrangements entre les cultivateurs et les créanciers particuliers, même s'il est d'avis qu'il ne serait pas sage de nier contestation sur le point constitutionnel? Pourquoi le Gouvernement excepterait-il de l'application de la loi les règlements entre particuliers?

Le très honorable M. MEIGHEN: L'honorable sénateur est sous une fausse impression. Le gouvernement provincial demande aux tribunaux de déclarer toute la loi inconstitutionnelle.

L'honorable M. SINCLAIR: Je n'avais pas compris cela.

Le très honorable M. MEIGHEN: Depuis que la discussion est commencée, j'ai eu le temps de rafraîchir ma mémoire sur les événements qui ont conduit à ce bill. J'ai dit que la loi était en vigueur et fonctionnait généralement au mois de mai de cette année. Dans la Colombie-Anglaise, elle a commencé de fonctionner au mois de novembre. Le gouvernement provincial avait promis toute